



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 08/2026

Vevey, le 27 avril 2026

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 7 mai 2026**

**Réponse à l'interpellation de Mme Anna lamartino-Sica (PLR) « Quand les choix de la
majorité municipale fragilisent les commerces de notre vieille-ville ! »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2026 par Mme Anna lamartino-Sica (PLR).

L'interpellatrice relève que, selon les échanges qu'elle a eus avec plusieurs commerçant·e·s de la Vieille-Ville, ceux-ci rencontrent des difficultés directement liée à une accessibilité jugée insuffisante et à une politique de stationnement inadaptée. Elle souhaite comprendre pourquoi certaines demandes des commerçants sont restées sans réponse et appelle à des mesures concrètes pour soutenir leur activité, comme l'adaptation du stationnement (par exemple une première heure gratuite) et la mise en place d'actions pour dynamiser le centre-ville.

Les réponses aux questions de Mme lamartino-Sica sont données ci-après.

Les commerces de centre-ville sont aujourd'hui confrontés à des évolutions profondes des habitudes de consommation, en particulier à la concurrence croissante du commerce en ligne et à la transformation des modes de déplacement. Ces tendances, observées dans l'ensemble des villes suisses et européennes, dépassent largement le cadre des politiques communales.

Dans ce contexte, la Municipalité s'efforce d'agir dans les domaines relevant de ses compétences afin de maintenir un centre-ville vivant, accessible et attractif : espaces publics, mobilité, soutien des initiatives de dynamisation, etc. Le maintien d'un tissu commercial de proximité dynamique et attractif est une priorité partagée avec l'auteure de l'interpellation.

Il est essentiel de rappeler que l'attractivité commerciale d'un centre-ville ne peut se réduire à la seule question de l'accessibilité en voiture et du stationnement automobile. Elle repose en réalité sur un ensemble de facteurs complémentaires : la qualité et la diversité de l'offre de mobilité multimodale, l'existence de solutions de stationnement adaptées à tous les modes de déplacement, mais aussi la capacité des pouvoirs publics à accompagner activement les commerçants dans leurs initiatives de dynamisation. À cet égard, la Ville s'inscrit déjà dans cette approche globale, en développant des mesures qui soutiennent à la fois l'accessibilité multimodale et la vitalité du tissu commercial.

En termes de mobilité, les dernières données disponibles confirment une augmentation significative de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens. A titre d'exemple, plus de 6'000 piétons empruntent chaque jour la rue de Lausanne, soit 12% de plus qu'en 2018. Ces chiffres vont dans le sens des conclusions d'une étude de la HEIG-VD (2023)¹ montrant que deux tiers des personnes interrogées ont accédé à la vieille ville de Vevey à pied, à vélo ou en transports publics, soulignant le rôle déterminant de ces modes dans la fréquentation et la vitalité des commerces du centre-ville.

Depuis décembre 2025, l'accessibilité au centre-ville a également été renforcée par l'amélioration de l'offre en transports publics. Désormais, deux nouvelles lignes (211 et 212) relient directement le centre de Vevey aux communes voisines de Corseaux, Corsier, La Tour-de-Peilz et Blonay-Saint-Légier, facilitant ainsi l'accès aux commerces veveysans.

La Ville soutient également des solutions innovantes comme le service Dring-Dring, qui permet aux clients et aux clientes de faire leurs achats dans les commerces veveysans puis de se faire livrer leurs courses à domicile. Les coûts de livraison sont pris en charge par la Ville pour les habitants de Vevey.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. Etes-vous au courant de la situation que vivent ces commerçants ?

La Municipalité est attentive aux préoccupations des commerçants et entretient un dialogue régulier avec leurs représentants, en particulier avec la Société industrielle et commerciale de Vevey (SIC) avec laquelle des rencontres périodiques ont lieu, la dernière en janvier 2026. Lors de ces rencontres, commerçant·e·s et représentant·e·s de la Municipalité échangent sur les thématiques au centre de leurs préoccupations respectives.

Par ailleurs, dans le cadre des projets d'aménagement de l'espace public ou de mobilité, les commerçants sont systématiquement associés aux démarches participatives menées par la Ville. Cela a notamment été le cas pour les projets liés à l'interface de la gare ou au réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes. Une démarche spécifique a également été menée avec les commerçants concernant l'accessibilité et les livraisons du centre-ville, comprenant un questionnaire ainsi qu'un atelier participatif. Dans le cadre de ces démarches participatives, les commerçant·e·s peuvent faire part de leurs inquiétudes et souhaits en lien avec la mobilité et l'aménagement des espaces publics.

2. Comment expliquez-vous l'absence de réponse ou le refus à certaines de leurs demandes ?

Lorsque des commerçant·e·s formulent une demande, la Municipalité l'analyse en s'appuyant notamment sur le cadre légal et les documents directeurs en vigueur. Il est alors possible que certaines demandes soient refusées.

Concernant l'ouverture des commerces le dimanche et/ou en soirée, il est important de rappeler que le cadre légal cantonal et communal ne permet pas d'ouvertures dominicales à Vevey. En revanche, en période de fête, des dérogations ponctuelles en soirée sont coordonnées par le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes, avec l'accord des partenaires sociaux (obligation réglementaire). Le modèle retenu ces dernières années, à savoir trois à quatre soirées avant 20h en décembre, est celui qui répond le mieux aux attentes de la clientèle et des commerces, avec des retours positifs des parties prenantes.

¹ HEIG-VD : « Commerce, accessibilité et espace public. Bulle, Carouge, Fribourg, Lancy, Vevey et Yverdon-les-Bains » (2023)

De manière générale, la Municipalité soutient les initiatives de dynamisation, celles-ci devant toutefois être portées par les commerçants ou la SIC (braderies de quartier, micro-animations, musique, décorations, etc.). La Ville facilite ces initiatives par l'intermédiaire d'un appui administratif ou de conseils et peut les cofinancer lorsque des retombées directes pour le commerce et l'hôtellerie-restauration sont démontrées (via le développement économique et/ou la taxe de séjour). À ce titre, le concept de Dolce Riviera déployé de mai à septembre est soutenu de manière significative par la Ville et apprécié des milieux économiques. D'autres actions bénéficient également d'un appui municipal lorsqu'elles favorisent des retombées directes (p. ex. petit train panoramique, festival des artistes, foire de la Saint-Martin, etc.).

En termes de mobilité, il convient de préciser que ces dernières années aucune mesure significative n'a été prise par la Ville ayant pour effet de restreindre la mobilité motorisée dans le centre-ville, hormis des travaux ponctuels liés à l'entretien ou à l'amélioration de l'espace public. Les récentes piétonnisations réalisées, notamment à la place Robin, à la rue du Collège ou au Petit-Clos, se situent en dehors du périmètre du centre-ville.

En 2020, la Municipalité a toutefois partiellement piétonnisé le quai Perdonnet, ce qui a permis aux établissements publics d'augmenter la surface de leurs terrasses, renforçant ainsi l'animation et l'attractivité de ce secteur très fréquenté du centre-ville.

3. Serait-il envisageable d'adapter le prix du stationnement, notamment l'instauration de la première heure gratuite, par exemple, comme cela se fait déjà dans d'autres villes, afin d'attirer davantage de clientèle ?

La Municipalité reste attentive à maintenir une offre de stationnement équilibrée et accessible. Il est important de rappeler que le stationnement sur le domaine public dans le secteur du centre-ville est gratuit entre 12h et 13h30 (sauf sur la Place du Marché) et que le centre-ville bénéficie de plusieurs parkings en ouvrage situés à quelques centaines de mètres, accessibles en quelques minutes à pied. Ces parkings ne sont remplis à pleine capacité que lors d'événements exceptionnels, comme la foire de la Saint-Martin. Finalement, le parking Bergère (Nestlé) à l'ouest de la ville est désormais ouvert gratuitement et sans limitation de durée durant le week-end, offrant une capacité supplémentaire. Il permet de rejoindre la Place du Marché et les commerces du centre-ville par le bord du lac.

Concernant la proposition d'instaurer la première heure de stationnement gratuite, la Municipalité relève qu'une telle mesure entraînerait une importante diminution des recettes liées au stationnement sur le domaine public. La perte totale serait de l'ordre du million de francs, sans garantie par ailleurs que les automobilistes ayant bénéficié de la première heure gratuite aient fréquentés les commerces veveysans.

Pour mémoire, un système de bons avait été mis en place il y a une dizaine d'années afin que les clients des commerces bénéficient de la première heure de stationnement gratuite, mais il a été rapidement abandonné faute d'avoir trouvé son public.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité ne souhaite pas instaurer la première heure de stationnement gratuite.

4. Quelles actions concrètes pourriez-vous envisager de mettre en place rapidement pour soutenir et dynamiser les commerces de la vieille-ville ?

La Municipalité partage la volonté de préserver un centre-ville vivant, attractif et économiquement dynamique. Elle continuera à travailler en étroite collaboration avec les commerçants et leurs représentants afin d'identifier les mesures susceptibles de soutenir l'activité commerciale locale, dans le respect du cadre légal en vigueur et comme elle l'a toujours fait jusqu'à maintenant.

Elle poursuivra également ses efforts visant à améliorer la qualité des espaces publics et l'accessibilité multimodale du centre-ville, en cohérence avec le Plan Directeur Communal (PDCom).

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 avril 2026

Au nom de la Municipalité
le Syndic  la Secrétaire a.i.


Yvan Luccarini 
Chloé Milner

The seal of the Municipality of Vevey is circular with the text 'MUNICIPALITE DE VEVEY' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures holding a banner that reads 'LIBERTE ET PATRIE'. The shield is supported by two lions.

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond

Annexe : Interpellation

« Quand les choix de la majorité municipale fragilisent les commerces de notre vieille-ville ! »

Les commerçants de la vieille-ville expriment leur mécontentement face à l'accessibilité difficile au centre-ville, aux places de parc qui diminuent sans cesse ainsi qu'au coût et à la durée du stationnement et déplorent le sentiment de ne pas être écoutés ni réellement pris en considération par nos autorités communales.

J'ai été interpellée, et ce n'est pas la première fois, par plusieurs commerçants de la vieille-ville qui dressent tous le même constat. Ils font face à une chute significative de leur chiffre d'affaires, directement liée à un accès compliqué au centre-ville et à l'insuffisance, au prix et à la durée du stationnement.

Malgré leurs démarches répétées, y compris par l'intermédiaire de la SIC, certaines demandes adressées à la Commune n'ont même jamais reçu de réponse. Ces demandes concernaient pourtant des mesures concrètes et raisonnables : améliorer l'accessibilité, adapter la politique de stationnement, permettre l'ouverture des commerces le dimanche et/ou en soirée en période de fête, ou encore organiser des animations telles que des braderies en extérieur devant les commerces, de la musique, du vin chaud, décorer les rues ou d'autres initiatives destinées à attirer la clientèle.

Il apparaît que les choix actuels de la majorité municipale en matière d'urbanisme et de stationnement contribuent directement à la baisse de fréquentation du centre-ville et à la fragilisation du tissu commercial, alors même que les commerces de proximité sont déjà fortement confrontés à la concurrence des ventes par internet.

Ces commerçants m'ont parlé avec beaucoup de sincérité et leurs paroles m'ont profondément touchée. Ils m'ont confié être heureux d'exercer leur activité à Vevey, leur Ville, et de tout mettre en œuvre pour y rester, mais ils soulignent que cela devient de plus en plus difficile.

Si aucune mesure n'est prise, nous risquons de voir nos commerces disparaître les uns après les autres, mettant gravement en péril le cœur économique et vivant de notre Ville.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Êtes-vous au courant de la situation que vivent ces commerçants ?
- Comment expliquez-vous l'absence de réponse ou le refus à certaines de leurs demandes ?
- Serait-il envisageable d'adapter le prix du stationnement, notamment l'instauration de la première heure gratuite, par exemple, comme cela se fait déjà dans d'autres villes, afin d'attirer davantage de clientèle ?
- Quelles actions concrètes pourriez-vous envisager de mettre en place rapidement pour soutenir et dynamiser les commerces de la vieille-ville ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses écrites et pour les engagements concrets que vous prendrez afin de préserver la vitalité, l'attractivité et le dynamisme économique de notre vieille-ville avant qu'il ne soit trop tard et que ces commerçants soient contraints de mettre la clé sous la porte.

Au nom du groupe PLR-Vevey

Anna Iamartino-Sica, Conseillère communale